



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 17 mai 2017 — N° 257

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Morin (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Yvon Mercier pour son engagement social.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de remercier les employés et les bénévoles qui ont assuré le bon déroulement des évacuations lors des inondations dans les MRC de La Matanie, de La Matapédia et de la Mitis.

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin d'exprimer de la solidarité et du soutien envers les Québécois d'origine vénézuélienne en ce qui concerne la situation politique au Venezuela.

M. Lamontagne (Johnson) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de la Corporation de développement communautaire Drummond.

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gérard Desjardins, fondateur du Club des ornithologues de l'Outaouais.

17 mai 2017

M. Ouellet (René-Lévesque) fait une déclaration afin de féliciter l'équipe de hockey Les Nord-Côtiers, gagnante de la coupe Dodge.

M. Bolduc (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner la participation de trois élèves de l'école Des Trois-Cantons à la 21^e législature du Parlement écolier.

Mme Roy (Montarville) fait une déclaration afin de souligner le 45^e anniversaire du Club de l'âge d'or de Saint-Bruno-de-Montarville.

Mme Tremblay (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner la Journée nationale de l'implant cochléaire.

M. Proulx (Jean-Talon) fait une déclaration afin de souligner la Semaine québécoise des familles.

À 9 h 51, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

17 mai 2017

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 895 Loi modifiant le Code civil dans le but de permettre à toute personne domiciliée au Québec d'obtenir une modification de la mention du sexe figurant sur son acte de naissance

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 895.

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 240 concernant le rapport sur le phénomène du recours aux paradis fiscaux, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 4 mai 2017 par M. Marceau (Rousseau).

(Dépôt n° 3236-20170517)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Roberge (Chambly) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 452 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le financement des services offerts aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

(Dépôt n° 3237-20170517)

17 mai 2017

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Vallée, ministre de la Justice, conjointement avec Mme Hivon (Joliette), M. Jolin-Barrette (Borduas), M. Khadir (Mercier), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE tous les députés de l'Assemblée nationale unissent leur voix pour continuer à lutter contre l'homophobie et la transphobie, qu'ils portent en eux cette responsabilité collective de favoriser la pleine reconnaissance des droits des personnes de minorités sexuelles et qu'ils continuent de mobiliser les citoyennes et les citoyens pour un Québec riche de sa diversité.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Bérubé, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Spénard (Beauce-Nord), M. Khadir (Mercier) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion visant la création d'une commission indépendante concernant les inondations du printemps 2017; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

17 mai 2017

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Jolin-Barrette (Borduas), conjointement avec Mme Maltais (Taschereau), M. Khadir (Mercier) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère que tous ses membres doivent offrir l'opportunité à l'ensemble des médias d'être présents à un point de presse, et ce autant pour les médias francophones qu'anglophones.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 337 en annexe)

Pour : **94** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Khadir (Mercier), conjointement avec Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant le conflit israélo-palestinien; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 137, Loi concernant le Réseau électrique métropolitain, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 30 et 31 mai ainsi que les 1^{er} et 6 juin 2017 à la salle du Conseil législatif;

QU'à cette fin, la Commission entende les organismes suivants :

17 mai 2017

Caisse de dépôt et placement du Québec
Organisme Transit – Alliance pour le financement des transports collectifs au Québec
Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Communauté métropolitaine de Montréal
Ville de Montréal
Ville de Brossard
Ville de Deux-Montagnes
Ville de Laval
Transport 2000
Union des producteurs agricoles
Autorité régionale de transport métropolitain
Coalition Transparence
Commission de la protection du territoire agricole du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Institut de développement urbain du Québec
Vivre en Ville
Comité de transition de l'ARTM
Projet Montréal
Union des municipalités du Québec
Ville de Longueuil

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées ainsi : 25 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour l'opposition officielle et 10 minutes pour le deuxième groupe d'opposition;

QUE le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

17 mai 2017

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 132, Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 130, Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux.

M. Ouimet, premier vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se donne le mandat d'entendre le Directeur général des élections en vertu de l'article 294.1 du Règlement;
- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de statuer sur les observations, les conclusions ou les recommandations concernant les auditions de la Régie du bâtiment du Québec et du Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec.

17 mai 2017

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 25, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Marceau (Rousseau) propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de rapatrier du gouvernement fédéral le budget de la Banque de l'infrastructure du Canada correspondant à la part du Québec;

QU'elle demande que soit mise sur pied une Banque de l'infrastructure du Québec.

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 51 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 30 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 21 minutes 30 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 7 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum, selon le nombre de députés qui se seront manifestés pour intervenir, de 2 minutes chacun pour les députés de Groulx et de Vachon, et de 6 minutes pour les deux députés de Québec solidaire. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

17 mai 2017

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 18 mai 2017, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 01, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 18 mai 2017, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON

17 mai 2017

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Jolin-Barrette (Borduas), conjointement avec Mme Maltais (Taschereau), M. Khadir (Mercier) et Mme Ouellet (Vachon) :

(Vote n° 337)

POUR - 94

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Arcand (PLQ)	(Sherbrooke)	Marceau (PQ)	Rousselle (PLQ)
Auger (PLQ)	Fortin (PLQ)	Martel (CAQ)	Roy (CAQ)
Barrette (PLQ)	(Pontiac)	Melançon (PLQ)	(Montarville)
Bernier (PLQ)	Fournier (PLQ)	Ménard (PLQ)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	(Saint-Laurent)	Merlini (PLQ)	(Bonaventure)
Billette (PLQ)	Fournier (PQ)	Montpetit (PLQ)	Samson (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Marie-Victorin)	Moreau (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Blais (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Morin (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette (PLQ)	(Jonquière)	Nichols (PLQ)	Simard (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ouellet (IND)	(Dubuc)
Boucher (PLQ)	Girard (PLQ)	(Vachon)	Sklavounos (IND)
Boulet (PLQ)	Habel (PLQ)	Ouellet (PQ)	Soucy (CAQ)
Bourcier (PQ)	Hardy (PLQ)	(René-Lévesque)	Spénard (CAQ)
Busque (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Ouellette (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Pagé (PQ)	St-Pierre (PLQ)
Carrière (PLQ)	Huot (PLQ)	Paradis (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Iracà (PLQ)	(Lévis)	Tremblay (PLQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Plante (PLQ)	Turcotte (PQ)
Charlebois (PLQ)	Khadir (IND)	Poëti (PLQ)	Vallée (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Kotto (PQ)	Poirier (PQ)	Vallièrès (PLQ)
Cloutier (PQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	Vien (PLQ)
Cousineau (PQ)	Lamarre (PQ)	Proulx (PLQ)	Villeneuve (PQ)
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Reid (PLQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	LeBel (PQ)	Richard (PQ)	
de Santis (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)	
Drolet (PLQ)	Lemay (CAQ)	Rochon (PQ)	